



### La Lettre d'information de l'UFICT-CGT Reims

#### **LES RETRAITES DE DEMAIN DEPENDENT DES SALAIRES D'AUJOURD'HUI !**

**L'enjeu des retraites est indissociable de celui des salaires !**

L'année 2008 sera décisive pour l'avenir de nos retraites. Sur demande du Président de la République, le Gouvernement veut aller vite, faire l'impasse sur les négociations et présenter une nouvelle loi avant l'été.

De par leur obstination à ne pas répondre aux légitimes revendications des salariés en matière d'augmentation des salaires, Gouvernement et patronat, non contents d'amputer encore plus le pouvoir d'achat des actifs et retraités, limitent le financement de la protection sociale.

Les recettes alimentant nos régimes de protection sociale, dont notre système de retraite par répartition, sont bien issues des richesses du travail créées par les salariés. De fait, le montant du salaire est un élément déterminant dans le financement des retraites.

Les réformes aussi bien de 1993 que de 2003, ont imposé à l'ensemble des salariés du privé comme du public des sacrifices sans précédent, qui de plus n'ont pas réglé les problèmes financiers du régime général.

#### **UN DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS..... .....AVEC 75% DU SALAIRE**

Le gouvernement, appuyé par le MEDEF, a d'ores et déjà annoncé sa volonté de poursuivre dans le sens des décisions prises en 2003, à travers l'allongement à 41 ans de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein, d'ici 2012, puis 42 ans...Or, déjà 20% des hommes et 50% des femmes n'ont pas les 40 années exigées pour prétendre à une retraite à taux plein.

Le niveau des pensions a fortement reculé ces dernières années. De 1987 à 2007, les pensions du régime général ont décroché de 20% par rapport au salaire moyen d'activité, rendant impossible un départ en retraite à 60 ans, à moins d'accepter une baisse drastique du montant de la pension, obligeant les salariés qui en ont les moyens financiers de se constituer une épargne par capitalisation et pour la grande majorité de vivre sa

retraite dans la précarité et la misère, ou alors de cumuler retraite-emploi !

#### **La CGT revendique :**

- Le droit à la retraite à 60 ans (socle commun)
- Un taux de remplacement d'au moins 75% du salaire, régimes indemnitaires intégrés, des 6 derniers mois activité, avec un minimum équivalent au SMIC
- L'indexation des pensions sur les salaires
- La suppression de la décote
- Le rétablissement de la bonification pour enfant

#### **UN DROIT AU DÉPART ANTICIPE**

L'espérance de vie à la retraite en bonne santé est le principal critère d'équité entre salariés.

#### **La CGT revendique :**

- Un droit au départ à la retraite pour les salariés exerçant des travaux pénibles, insalubres ou dangereux,
- La reconnaissance par la CNRCAL de nouveaux emplois et missions, pour la détermination de la catégorie active.

#### **UN FINANCEMENT SOLIDAIRE DES RETRAITES**

En 15 ans, le nombre des retraités aura augmenté de 6 millions. Le besoin de financement supplémentaire, tous régimes confondus sera de 1% du PIB en 2020 et de 1,7% en 2050. Cela n'est pas hors de portée de notre économie : le développement de l'emploi de qualité peut fournir 40% de ressources supplémentaires. Créer 700.00 emplois apporte 0,5 point de PIB au financement de la retraite. La suppression de toutes les exonérations de cotisations sociales employeurs et la mise en cause des « niches sociales » peuvent procurer 10% des besoins de financements des régimes de retraite. De même, la réforme du mode de calcul des employeurs produirait des recettes supplémentaires.

#### **La CGT revendique :**

- Un salaire minimum à 1.500 euros
- L'augmentation de la valeur du point d'indice
- Une véritable refonte de la grille indiciaire, la reconnaissance des qualifications
- L'intégration des primes dans le salaire
- Une loi de titularisation des agents non titulaires assistant(e) s familiaux et maternel (elle) s

- Le passage à temps complet des agents à temps partiel imposé
- Le remboursement des sommes prélevées sur le budget de la CNRCAL, au titre de la surcompensation
- Une réforme des mécanismes de compensation
- Une extinction du régime additionnel de la Fonction Publique, avec l'intégration du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire
- La création d'emplois statutaires permettant de répondre aux besoins en matière de services publics, sur l'ensemble du territoire

**La fédération CGT des services publics et l'UFICT-CGT Reims appellent les salariés du public comme du privé, actifs ou retraités à se mobiliser le samedi 29 mars, à l'occasion de la journée d'action interprofessionnelle « pour l'avenir des retraites ».**

**Face à la précipitation du Gouvernement pas de temps à perdre !**

**Le samedi 29 mars 14h30 Maison des Syndicats Public, privé, toutes et tous ensembles dans la rue pour nos retraites et nos salaires !**

**Les élections municipales sont passées...**

**Les élections professionnelles sont prévues le 6 novembre 2008**

Les élections municipales sont maintenant passées et la nouvelle Municipalité conduite par Mme Adeline HAZAN va s'installer.

Compte tenu des réponses apportées à nos questions adressées à tous les candidats, nous pouvons espérer que les organismes paritaires seront un espace propice au dialogue social.

« *Les partenaires sociaux seront davantage associés en amont à la préparation des décisions et des orientations* »... « *Nous sommes également dans l'attente de leurs propositions* » répondait en substance Mme HAZAN à notre question sur le dialogue social (<http://www.ufictcgt-reims.net/actualites%20municipales.htm#HAZAN>)

Comme un des premiers objectifs annoncés est de faire un audit et de mettre en place un nouvel organigramme à la rentrée de septembre, nous déclarons que nous prêtons à participer à l'audit en matière d'organisation et nous espérons que le CTP (dont c'est le rôle de donner un avis sur l'organisation des services) sera pleinement associé et consulté. Nous saurons ainsi rapidement si les organismes paritaires se voient attribuer un rôle plein et conforme à la loi. Pourquoi d'ailleurs ne pas aller au-delà ?

Comme organisation responsable et porteuse des revendications des personnels, mais aussi porteuse de propositions, nous serons attentifs et disponibles.

Comme nous l'avons fait sur la question des avancements de grades, nous entendons à l'avenir participer à l'amélioration des conditions de travail des agents, des cadres bien sûr, mais aussi des collègues de catégorie C dont le niveau de salaires est bien bas !

Les futures élections professionnelles (CAP, CTP et CHS) qui auront en novembre prochain seront l'occasion pour les personnels de se donner des représentants qui y veilleront.

Nous établissons actuellement nos futures listes et nous préparons nos futurs candidats à jouer pleinement leur rôle. Avec nos syndiqués, nous déciderons de la composition de nos listes qui seront ouvertes, nous le souhaitons, à toutes les catégories.

Dans le cadre de la préparation de ces élections, les différents syndicats CGT et UFICT-CGT de la Ville, de la CAR, du CCAS et de la Caisse des Ecoles Publiques ont décidé de parler d'une même voix face à nos employeurs communs et de se doter d'un outil de coordination.

Cet outil (**la Coordination CGT des Services Publics Rémois**) sera le porteur de nos listes communes aux élections à venir.

Il ne se substituera pas à nos syndicats, mais en sera le fer de lance !

### **Le gouvernement s'attaque au statut des fonctionnaires**

Le gouvernement par un projet de loi envisage la mise en disponibilité d'office des fonctionnaires sous deux ans après suppression de l'emploi exercé. Il vient donc en complément de l'annonce du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

C'est l'introduction du licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée. De plus il envisage la généralisation de la précarité chez les fonctionnaires avec pour couvrir les emplois de fonctionnaires non pourvus, le recours aux agents précaires par l'intermédiaire des agences d'intérim ; Il s'agit ici d'une rupture aggravée avec les fondements de la fonction publique.

**SOYONS VIGILANTS et ne laissons pas les députés voter un tel texte !**